Paroles perdues, paroles retrouvées

Témoignage d'un interprète travaillant avec des primo-arrivants originaires de Turquie

Depuis septembre 2003, l'association Elele - migrations et cultures de Turquie participe à l'accueil des primo-arrivants, plus spécifiquement de ceux originaires de Turquie, et à l'animation de la journée de formation civique, en partenariat avec l'association Solidarité et jalons pour le travail (SJT), dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) dans les départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

Par **Thomas Murat Erdeniz,**
documentaliste,
animateur à l'association
Elele - migrations
et cultures de Turquie

Durant cette journée de formation civique, plusieurs thèmes sont abordés : l'histoire de France, la France et l'Europe, l'organisation et institutions de la République. C'est avant tout une réflexion sur les valeurs fondatrices résumées dans la devise : Liberté - Égalité - Fraternité ; sans oublier la notion de laïcité, qui est la règle du savoir-vivre ensemble des différentes composantes de la société.

En 2004, le CAI a été proposé à 2 948 ressortissants turcs dont 2 161 qui ont signé et 787 qui ont refusé. Le taux d'adhésion des Turcs au contrat est donc de 83,95 %.

Dans les départements de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-d'Oise (95), à la fin de la journée de formation civique, nous proposons une fiche d'évaluation écrite. Cette fiche d'évaluation et l'échange privilégié que nous avons avec les participants originaires de Turquie nous permettent de mieux appréhender leurs connaissances et leurs appréciations, non seulement par rapport au CAI mais également par rapport à la France.

L'origine ethnique et religieuse des participants est une parfaite représentation de la mosaïque culturelle, ethnique et religieuse de la Turquie, à savoir : des Turcs, des Kurdes, des Sunnites, des Alevis et quelques chrétiens orthodoxes d'Antioche d'origine arabe. Le pourcentage de femmes dans l'ensemble des primo-arrivants turcs est de 50,7 %. C'est une migration essentiellement de caractère familial. Ils sont en général entrés en France soit par le biais du regroupement familial soit en tant que conjoints de Français. Le pourcentage des réfugiés politiques statutaires et des personnes régularisées ne dépasse pas les 20 %.

Une grande majorité est très jeune. La tranche des 18-35 ans représente plus de 80 % des participants. Le niveau d'études est plutôt élevé : 34 % de lycéens et 13 % d'universitaires. Bien évidemment, il existe une différence de niveaux d'études entre les personnes qui viennent des villes et celles qui sont originaires des zones "rurales". On

retrouve également cette différence de niveau d'études entre les tranches d'âge. Les jeunes étudient plus que les personnes plus âgées, et ce constat est valable quel que soit le sexe.

Une bonne appréciation de la formation civique

Trois questions sont posées aux participants pour l'évaluation de la journée :

Première question : *"Le contenu de la formation civique a-t-il répondu à vos attentes, et pourquoi ?"*

100 % des participants sont contents du contenu de la formation civique. Une femme âgée de 23 ans écrivait : *"Oui, largement. Ce que j'ai appris et les discussions que nous avons eues ensemble étaient très bien. J'ai appris également beaucoup sur la culture, sur les valeurs de la France. Et aussi les droits que celle-ci m'offre. Dès que possible, j'aimerais participer à une autre journée comme celle-ci."*

Dans la notion d'intégration, ce qui est en cause c'est la participation individuelle et libre de l'immigré au projet commun de la République.

Une autre jeune femme de 19 ans notait : *"Quand j'ai été convoquée à cette journée, je ne savais pas du tout comment elle allait se passer et à quoi elle servirait. Je n'attendais pas beaucoup de ce dialogue. Nous avons appris les lois françaises et ses valeurs. Nous avons appris également comment nous pouvons nous intégrer à la France. Nous avons appris les problèmes qu'on rencontre (dans la communauté turque) en France et comment il faut leur faire face."*

Pourtant certaines personnes critiquent vivement le fait que ces journées soient animées en deux langues. Lors de cette séance, la présence de deux personnes non-turcophones avait nécessité une coanimation.

Un homme (à l'origine professeur d'allemand) s'exprimait ainsi : *"Non, parce qu'elle était animée en deux langues. Elle était très ennuyeuse. À cause de la présence de deux personnes francophones, nous avons perdu beaucoup de temps. Nous n'avons pas eu l'occasion d'approfondir les sujets traités. Il est dommage que l'OMI n'ait pas su passer l'information sur cette journée. Il ne fallait pas traiter aussi légèrement cette partie du CAI qui est une étape importante pour notre avenir."*

Deuxième question : *"Cette journée a-t-elle changé les visions que vous aviez de la France, et pourquoi ?"*

Durant la journée de formation civique, l'intervenant doit se référer souvent à l'histoire et aux connaissances du pays d'origine afin de faire comprendre les valeurs et les principes de la France aux primo-arrivants. Pendant ces journées, nous avons pris conscience que les primo-arrivants originaires de Turquie n'étaient pas tellement étrangers aux valeurs de la République française. Elles sont les mêmes pour la République turque (laïcité, égalité entre les sexes, etc.). Toutefois, il fal-

lait insister sur la liberté individuelle, la place de la personne dans la société, le libre arbitre et le poids des coutumes dans leur pays d'origine.

À cette même question, les participants répondaient aussi que la journée de formation civique avait changé leur vision de la France.

Un homme notait : *"Largement. J'ai compris la différence entre la France et Turquie, la différence de vie et de société. J'ai saisi comment je pourrais mener ma vie en France."*

Un autre écrivait : *"J'avais peu de connaissance de la France. Avec ce que vous nous avez dit, j'ai mieux connu la France. J'ai compris la 'personnalité' de la France."*

Une femme s'exprimait ainsi : *"La France est un très beau pays. Je l'ai beaucoup aimée. J'ai connu sa différence culturelle et son histoire. Quand j'étais en Turquie, j'avais vu des documentaires sur la France à la télé. Mais, grâce à vous, j'ai appris différentes choses sur la France. Que c'est beau de connaître de nouvelles cultures !"*

Vivre en France, un module trop peu connu

Troisième question : *"Quels sont les autres sujets qui pourraient être abordés pendant la formation civique ?"*

Parmi les autres sujets que les participants auraient aimé aborder pendant la formation, il y avait la question de l'emploi, l'apprentissage de la langue, la scolarisation des enfants, l'histoire de façon plus détaillée ainsi que des questions sur la culture française, etc. Ces sujets font partie du module Vivre en France dont un grand nombre de participants ignoraient l'existence. La journée Vivre en France, où l'on parle du fonctionnement des institutions françaises de proximité, est proposée aux signataires du CAI sans être obligatoire. Souvent, les formateurs de la formation civique sont obligés d'en expliquer le contenu. L'ignorance de son existence est peut-être liée à un problème de traduction lors du passage sur la plate-forme d'accueil. En outre, lors de nos entretiens avec les participants, il est apparu que nombre d'entre eux ignoraient totalement ce module et, pire encore, avaient quitté la plate-forme sans avoir rien compris à sa présentation – et ce du fait de l'absence d'interprétariat.

La plupart des participants étaient satisfaits de la journée. Un homme disait : *"J'ai été rassasié. Pour moi, c'était très bien."* Une femme de 48 ans remerciait : *"Je remercie tous ceux qui se sont donné du mal pour organiser cette journée de formation. Pour moi ça c'est très bien passé."* Un autre participant soulignait l'importance des activités culturelles pour l'intégration : *"J'aurais voulu qu'on parle des activités culturelles en France. Comment peut-on y participer ? Je pense que cela peut mieux nous rapprocher de la société française."*

Aujourd'hui, l'immigration turque en France diffère de celle des années soixante-soixante-dix. Elle n'est plus une immigration écono-

mique mais familiale. Ces immigrés économiques avaient un projet de vie en venant en France : "s'enrichir et retourner dans leur pays". Ils ne voulaient pas vivre éternellement dans le *gurbet* (exil). Certains ont réussi ce projet, d'autres pas.

Or, les immigrés turcs d'aujourd'hui, ces brus et gendres "importés" – selon l'expression de Gaye Petek(1) –, sont bien conscients que leur vie se passera désormais "ici" mais pas "là-bas". Pourtant ils vivent encore ce dilemme : d'une part, ils sont prêts à faire des efforts parce qu'ils sont conscients des enjeux de l'intégration en France. Pour eux, celle-ci passe d'abord par l'apprentissage de la langue. Une jeune femme s'exprimait ainsi : *"Je suis en France depuis trois mois, je ne parle pas encore le français et je me sens comme muette. Il faut apprendre le français parce que nous sommes en France."* Un homme d'une vingtaine d'années soulignait le problème de la langue chez ses beaux-parents : *"Je ne comprends pas, ils sont en France depuis trente ans, mais ils ne parlent pas du tout français."* D'autre part, ils se rendent compte qu'ils entrent dans une communauté déjà organisée selon des stratégies bien réfléchies afin de conserver l'identité d'origine et qu'ils sont sous son contrôle. Ils connaissent d'ailleurs les problèmes de la communauté turque au niveau de l'intégration et ils l'expriment avec amertume : *"Ici nous vivons comme si nous étions en Turquie. Nos voisins sont turcs, nous regardons la télé turque, nous mangeons la cuisine turque, nous nous parlons en turc, nous achetons dans des épiceries turques, mais cela n'est pas normal."* (Un gendre de 25 ans)

1)- "Des gendres et des brus 'importés' de Turquie par les familles", in *Hommes & Migrations,* n° 1232, juillet - août 2001.

Le rôle du formateur

Tous ces primo-arrivants, malgré la prise de conscience que leur vie se passera "ici" et pas "là-bas", vivent une double déchirure. En venant en France, ils quittent leur propre culture, leur propre pays, leur propre langue, leurs amis, leur travail, tout ce qui les a construits, pour se retrouver dans un pays étranger, avec une culture et une langue étrangères. C'est une réalité de l'immigration qui est souvent oubliée. D'où l'importance d'une véritable politique d'accueil pour ces primo-arrivants afin qu'ils ne se sentent pas abandonnés mais accueillis par la France. Avec la mise en place du CAI, la France fait des efforts dans ce sens.

Le Haut Conseil à l'intégration définit l'intégration comme *"un processus spécifique permettant la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents dans une égalité de droits et d'obligations, quelle que soit son origine. Chacun, chacune a 'la possibilité' de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et droits et dont il devient un élément constituant. Cela suppose aussi l'acceptation de spécificités culturelles, sociales et morales en tenant pour vrai que la communauté nationale s'enrichit de cette variété."*

"La communauté nationale" n'est pas née d'un projet individuel, au contraire de l'adhésion libre à un projet commun des individus qui composent la société. Dans la notion d'intégration, ce qui est en cause, c'est la participation individuelle et libre de l'immigré au projet commun de la République. Pour cela, il est important de souligner que, après trois ans d'expérience, la journée consacrée à la formation civique ne peut pas être seulement une récitation du livret du formateur mais elle doit effectivement être un moment d'échange privilégié entre le formateur et les participants.

Un formateur n'est pas un "missionnaire" qui convertit les gens mais il est là pour transmettre un certain savoir ; par conséquent, ce dont il est question ici, pour le formateur de formation civique, ce sont ses connaissances de la France, des valeurs de la République. Il faut qu'il y adhère. Si lui-même n'est pas convaincu, il ne sera pas non plus convaincant. Il est aussi important que le formateur connaisse la culture des participants et l'histoire du pays dont ils sont originaires afin de pouvoir transmettre le contenu de la formation civique avec les références qui permettront aux participants de s'y retrouver.

Il doit expliquer les valeurs de la République française pour que le participant comprenne la France. Aussi faut-il demander aux participants ce qu'ils pensent de ces valeurs, de la France, afin de discerner les difficultés qu'ils rencontrent et de faire de cette journée de formation l'occasion non d'un monologue mais d'un dialogue. D'où l'importance d'animer la formation civique dans une seule langue pour que cet échange ait lieu.

Il est également important de parler des problèmes d'intégration que la France rencontre avec ses immigrés et aussi des difficultés qui existent dans les communautés : la place de l'individu, l'égalité des sexes, les violences conjugales, les mariages forcés, la laïcité, la place de la religion dans la société, les freins à l'intégration, etc. Ne faut-il pas faire une prévention contre l'enfermement de la communauté ? De toute façon, les participants parlent de tous ces problèmes d'eux-mêmes.

Le titre de ce texte, "Paroles perdues, paroles retrouvées", témoigne du fait que, sans cette démarche d'écriture, toutes ces paroles échangées entre le formateur et les participants auraient été perdues. C'est pourquoi il est vital que toutes les paroles que nous avons échangées restent, grâce à l'écriture, et ne s'envolent pas. ◄



► Dossier *Immigrés de Turquie*, n° 1212, mars-avril 1998

Gaye Petek, "Peut-on encore parler de politique de réinsertion"
► Dossier *Retours d'en France*, n° 1236, mars-avril 2002

Gaye Petek-Salom, "L'expérience de la laïcité turque et ses acquis dans le monde associatif turc en France"
► Dossier *Laïcité mode d'emploi*, n° 1218, mars-avril 1999